

COMMUNIQUE DE PRESSE

LA CPAM 44 VA MODIFIER SON OFFRE D'ACCUEIL

Cette réorganisation suit plusieurs logiques notamment :

- La nécessité de redéployer les ressources de la CPAM vers les zones qui en ont le plus besoin après analyse de la précarité dans le département,
- Le souhait d'accueillir les assurés dans des locaux appropriés et de leur garantir un meilleur niveau de service (moins de fermetures inopinées des accueils, plus d'agents disponibles sur place, etc.),
- Le rapatriement de moyens humains sur les centres nantais et nazairiens pour traiter l'afflux de demandes de CMU et d'ACS dans ces agglomérations.

Ceci se traduira par :

- La création d'agences (Malakoff et Nantes-Est/Port Boyer) et le renforcement en effectif des agences qui accueillent déjà beaucoup d'assurés précaires (Bellevue, la Boissière, les Dervallières et St-Herblain). De même, l'agence de Rezé-Pirmil sera agrandie et dotée de moyens humains supplémentaires pour éviter aux assurés du Sud-Loire d'avoir à rentrer dans Nantes.
- La fermeture de 22 agences identifiées par la CPAM comme peu fréquentées et souvent pour des motifs qui ne nécessitent pas la mobilisation d'un agent d'accueil (exemple : simple dépôt d'une feuille de soins).

La CFDT assume l'avis favorable à cette réorganisation pour plusieurs raisons :

- Notre priorité pour les publics les plus précaires, a fortiori en période de crise,
- La création d'une équipe d'agents de la CPAM, qui se déplaceront au domicile des assurés le souhaitant pour des demandes autour de la constitution de dossier de prise en charge, etc.,
- C'est un choix qui a du sens dans un contexte d'arbitrages financiers auxquels sont confrontés l'ensemble des organismes de sécurité sociale financés par les cotisations des salariés et des employeurs.

D'ores et déjà, les conseillers Cfdt ont demandé qu'un point d'étape soit fait dès novembre 2013 pour vérifier les effets de cette réorganisation vers les publics ciblés et demanderont des actions correctrices en l'absence de résultats tangibles et probants. Il sera alors également vérifié que le redéploiement des moyens humains aura profité aux publics précaires et que le service rendu à l'ensemble des assurés n'aura pas été dégradé.

Nous restons à votre disposition. Cordialement,

Isabelle MERCIER
Tel. : 06 89 30 05 03